



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Bray
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260424-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Délibération N°20260424

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

| | |
|---|---|
| Date de convocation 17 avril 2026 | Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine, |
| Date d'affichage 17 avril 2026 | MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, membres titulaires , Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, membres suppléants . |
| Nombre de conseillers En exercice 41 | |
| Présents 38 | |
| Votants 41 | |

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

ZONE DU BRAY 2 A VIBRAYE VENTE DE PARCELLE A LA SOCIETE WATTMEN

Madame la Présidente expose que la société WATTMEN, souhaite acquérir la parcelle AL N° 362 d'une contenance de 2 270 m² située ZA du Bray 2 à Vibraye. La société fait de l'installation de batterie électrique.

Le service de France Domaine a été saisi pour une estimation de la valeur vénale de cette parcelle. Le prix de vente est estimé à 3,60€ le m² Hors TVA.

Il est proposé un prix de vente à 9€ le m² Hors TVA, le montant de la vente sera de 20 430€ Hors TVA.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°20260222 du 26 février 2026,
- **ACCEPTTE** la vente de la parcelle située sur la zone d'activités du Bray 2, cadastrée Section AL n°362 pour une superficie totale de 2 270 m² au prix de 9€ le m² Hors TVA, soit 20 430 € HT, en faveur de société WATTMEN, en l'étude notariale du vendeur, Maître HAEUW, située à VIBRAYE en lien avec l'étude notariale ALCAIX Notaires retenue par l'acquéreur, Maître BOUCHET, située à LYON,
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** la Présidente à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2026

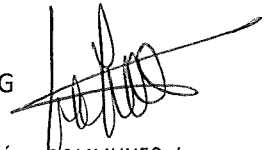
Le secrétaire de séance,

BRANJONNEAU Thierry



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS